

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de BERVILLE SUR SEINE, légalement convoqués, se sont réunis à la Maire, sous la présidence de Monsieur Pascal PONTY, Maire.

Étaient présents : MM. Romain CECILE, Laurent ELSINY, Emmanuel FOUQUET, Alan GOSSE, Gérald LAPLAIGE, Sébastien MARTIN, Pascal PONTY, MMES Marie-Agnès BERTOUX, Viviane CAVAILLE-DEGUISNE, Nelly GABRIEL, Agnès HAPE, Andrée MALEUX, Nathalie RICHARD

Absents excusés : MM. Kevin GRENET, Sébastien MOREAU

Secrétaire : MME Viviane CAVAILLE-DEGUISNE

Délégations du Conseil Municipal au Maire (délibération n°2020-32)

Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal:

- 1° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 2° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 3° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 4° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 5° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 6° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 7° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 8° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 9° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme dont la commune est titulaire ;
- 10° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant toute juridiction en défense ou en demande ;
- 11° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite du montant non couvert par les compagnies d'assurances;

Désignation des délégués au Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande (délibération n°2020-233)

La Commune sera représentée au Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande par les deux Délégués suivants :

- Mme Nelly GABRIEL, titulaire ;
- M. Emmanuel FOUQUET, suppléant.

Désignation des délégués à l'ADICO (délibération n°2020-34)

La Commune sera représentée au sein de l'ADICO (Association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités) par les deux délégués suivants :

- Monsieur Laurent ELSINY en qualité de délégué titulaire ;
- Madame Viviane DEGUISNE en qualité de déléguée suppléante.

Désignation du référent Ludisports (délibération n°2020-35)

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère au dispositif Ludisports, porté par le département de Seine-Maritime. Cette opération a pour objectif l'initiation des enfants fréquentant l'école à des activités sportives, organisées par la collectivité et financée en partie par le département. Afin de piloter ce dispositif pendant l'année, il est nécessaire de nommer un référent Ludisports pour gérer les inscriptions, les dossiers prévisionnels et les bilans à transmettre au département ainsi que pour planifier et organiser ces activités sportives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Mme Agnès HAPE en qualité de référente Ludisports.

Désignation du correspondant défense (délibération n°2020-36)

Les correspondants défense remplissent en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de leur commune aux questions de défense.

Le premier domaine d'intervention du correspondant défense concerne le parcours de citoyenneté qui comprend l'enseignement de défense à l'école, le recensement et la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) ; le deuxième domaine concerne les activités de défense avec le volontariat, les préparations militaires et la réserve militaire ; le troisième domaine concerne le devoir de mémoire et la reconnaissance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Mme Nathalie RICHARD en qualité de correspondante défense.

Désignation des délégués au CESAJE (délibération n°2020-37)

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil municipal que la commune adhère au CESAJE : Comité Educatif Seine-Austreberthe pour la Jeunesse et l'Enfance. Ce comité veille au bon déroulement de la prestation proposée et organisée par la MJC de Duclair (accueil périscolaire et centre de loisirs). Il effectue un suivi quantitatif, qualitatif et financier de celle-ci. Il s'assure que les réalisations sont conformes aux conventions de prestations signées avec la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne en qualité de délégués au CESAJE les membres suivants :

- **Monsieur PONTY, Maire**
- **Mme HAPE, Adjointe au maire**
- **M. ELSINY, Adjoint au maire**

Liste des personnes amenées à siéger au sein de la CCID (délibération n°2020-38)

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil municipal que suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de désigner les membres de la commission communale des impôts directs. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour proposer une liste de personnes et c'est la DGFIP qui statuera pour désigner les membres parmi la liste proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner l'ensemble des membres du Conseil.

Création des commissions communales et désignation des membres (délibération n°2020-39)

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les commissions suivantes :

- 1- Commission « Finances » : Sébastien MARTIN, Alan GOSSE, Romain CECILE, Agnès HAPE, Nelly GABRIEL, Sébastien MOREAU, Laurent ELSINY
- 2- Commission « Administration et personnel communal » : Laurent ELSINY, Romain CECILE, Gérald LAPLAIGE, Viviane DEGUISNE, Nathalie RICHARD
- 3- Commission « Affaires sociales » : Nelly GABRIEL, Nathalie RICHARD, Viviane DEGUISNE, Marie-Agnès BERTOUX, Emmanuel FOUQUET
- 4- Commission « Affaires scolaires » : Agnès HAPE, Romain CECILE, Emmanuel FOUQUET, Andrée MALEUX, Nathalie RICHARD
- 5- Commission « Bâtiments communaux » : Gérald LAPLAIGE, Nelly GABRIEL, Sébastien MARTIN, Sébastien MOREAU, Romain CECILE
- 6- Commission « Animation » : Marie-Agnès BERTOUX, Laurent ELSINY, Andrée MALEUX, Gérald LAPLAIGE, Viviane DEGUISNE
- 7- Commission « Communication et site Internet » : Laurent ELSINY, Viviane DEGUISNE, Alan GOSSE, Agnès HAPE
- 8- Commission « Les aînés » : Marie-Agnès BERTOUX, Gérald LAPLAIGE, Andrée MALEUX, Agnès HAPE, Laurent ELSINY
- 9- Commission « Environnement et espaces verts » : Nelly GABRIEL, Romain CECILE, Emmanuel FOUQUET, Nathalie RICHARD, Gérald LAPLAIGE, Alan GOSSE

Convention de prestations avec la MJC de Duclair pour le centre de loisirs de juillet
(délibération n°2020-40)

Il est proposé de conventionner avec la MJC pour les vacances de juillet.

La MJC s'engage à fournir la prestation suivante :

- Accueil de loisirs 6/13 ans à Berville-sur-Seine
- Accueil de loisirs 3/6 ans à Anneville-Ambourville

L'accueil de loisirs sera proposé du 6 au 31 juillet, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 (avec un accueil supplémentaire de 7h à 8h30 et de 17h30 à 19h).

La MJC se charge du recrutement et des démarches nécessaires au bon fonctionnement du centre.

La participation demandée à la commune est de 15 € par enfant et par jour. Si le nombre de 684 journée enfants n'est pas atteint, la commune paiera un forfait de 10 260 € pour la période du 6 au 31 juillet proratisé en fonction du nombre d'enfants bervillais accueillis pendant cette période.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la convention de prestations - Juillet 2020 avec la MJC de Duclair.

Travaux toiture de l'école (délibération n°2020-41)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir des travaux sur la toiture de l'école car il y a une infiltration d'eau. Il a demandé plusieurs devis :

- BETON Dany SARL : 13 237.84 € TTC
- BETON Dany SARL : 9 709.60 € TTC
- EURL MENUISERIE PELLERIN : 6 283.20 € TTC
- SOCIETE MARETTE : 18 794 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal choisit l'entreprise EURL MENUISERIE PELLERIN pour un montant de 6 283.20 € TTC pour les travaux de toiture de l'école.

Achat d'une brosse rotative (délibération n°2020-42)

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il est souhaitable d'équiper le tracteur d'une brosse rotative afin de nettoyer les trottoirs de la commune. Il a fait plusieurs demandes de devis :

- ETS LERAILLER : 1 440 € TTC
- NION PARCS ET JARDINS : 1 769 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal choisit l'entreprise ETS LERAILLER pour un montant de 1 440 € TTC pour l'achat d'une brosse rotative.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est déclarée close à 22 heures et trente minutes.